

Etude Me Alain SPADONI, Notaire de la République
A AJACCIO ,3, Avenue Eugène MACCHINI, le Régent
AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE
Commune de QUENZA (Corse du Sud)

Date de l'acte : 21 Août 2019

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Alain SPADONI, Notaire de la République à AJACCIO (Corse du Sud)

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

La COMMUNE DE QUENZA, identifiée sous le numéro SIREN 212002547.

Portant sur les biens suivants :

Diverses parcelles de terre

Sur la commune de QUENZA (Corse-du-Sud) Les parcelles de terre figurant au cadastre sous les références suivantes :

-Lieudit Forbicini

Sect.	Numéro	ha	a	ca
A	80		23	65
A	81			44
A	78	1	86	02
A	79		27	49
A	71			33
A	72		02	57
A	70	22	37	30
A	73			91
A	74		08	03
A	76		02	07
A	75	2	76	17
A	77		01	86
A	86		09	17
A	87		02	79
A	88		30	95
A	89			64
A	90		14	03
A	82	11	65	58
A	83		74	90
A	84			49
A	85		18	45
A	93		16	81
A	91		94	75
A	92		39	59
A	95		02	17
A	94	12	63	03
A	101		06	26
A	102			11
A	103			18
A	104		19	41
A	105	2	08	04

-lieudit catarzella -

Sect.	Numéro	ha	a	ca
B	633		54	80
B	631	8	78	20
B	632	1	27	00

-lieudit Bittoria -

Sect.	Numéro	ha	a	ca
B	657		48	36
B	658		17	63
B	659		18	17
B	653	20	15	09
B	654	2	19	85
B	655		37	20
B	656	4	70	10

Que par suite toutes les conditions exigées par l'article 2261 et 2272 nouvellement codifiées du code civil pour constater le droit de propriété par la prescription trentenaire sont réunies au profit de la commune de QENZA.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 Mars 2017 : « Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante :

prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr

Pour avis
Maître Alain **SPADONI**,
Notaire de la République.